

azelar



TAUX DE TVA

Mode d'emploi pour facturer
une **transaction liée au livre** (vente, fabrication, relecture...)
en CAE

Juillet 2023

CADRE D'APPLICATION

La vente de livres et toute opération participant à la fabrication de livres (correction, reliure, impression, brochage, dorure) bénéficient du **taux de TVA de 5,5%**.

Sur le plan fiscal, un livre est défini comme un **ensemble contenant des écrits, illustré ou non, qui reproduit une œuvre de l'esprit d'un ou plusieurs auteurs en vue de l'enseignement, de la diffusion de la pensée et de la culture**, quel qu'en soit le support : sous forme papier, audio ou numérique (téléchargé en ligne ou fourni sur support physique : fichier, disque compact, cédérom ou clé USB).

Le régime du prix unique s'applique aux livres quel qu'en soit le support physique, sauf pour les livres audios.

Lorsqu'il est publié, un livre doit comporter certaines **mentions obligatoires** :

- Le **dépôt légal** auprès de la BnF : le dépôt doit être réalisé sur place, par courrier ou en ligne, au plus tard le jour de la publication.
- Le **code ISBN** : numéro d'identification attribué à chaque livre, sa demande doit être réalisée, en ligne, avant le dépôt légal de l'ouvrage. Il est délivré par l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre ([Afnil](#)).

RESSOURCES TVA À TAUX RÉDUIT

**Les mentions soulignées sont cliquables*

Texte de référence * : [https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1437-PGP.html/identifiant%3DBOI-TVA-LIQ-30-10-40-20130715#IV. Operations portant sur 13](https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1437-PGP.html/identifiant%3DBOI-TVA-LIQ-30-10-40-20130715#IV.Operations portant sur 13)

TEXTES de référence* : <https://www.sne.fr/le-b-a-ba/fiscalite/>
et <https://www.associationdescorrecteurs.fr/metier/independant/taux-tva/>



DÉFINITION FISCALE D'UN LIVRE

Considérés comme livre	<p>les ouvrages portant sur les lettres, les sciences et l'art,</p> <p>les dictionnaires et encyclopédies,</p> <p>les livres d'enseignement et cahiers d'exercice,</p> <p>les annuaires (de personnalités, par exemple), guides (touristiques et culturels) et répertoires,</p> <p>les catalogues d'exposition ne constituant pas de simples répertoires d'œuvres, c'est-à-dire dans la mesure où une partie rédactionnelle suffisante permet de conférer à l'ensemble le caractère d'une œuvre intellectuelle),</p> <p>les cartes géographiques,</p> <p>les cahiers de coloriage.</p>
EXCLUSIONS	<ul style="list-style-type: none">• almanachs, agendas, catalogues de vente de produits, ouvrages à découper, modes d'emploi.• publications interdites aux mineurs en raison de leur caractère pornographique, d'incitation à la violence ou licencieux.• L'ouvrage ne doit pas présenter un caractère commercial ou publicitaire marqué, c'est-à-dire être principalement destiné à informer un public de l'existence et des qualités d'un produit ou d'un service, avec ou sans indication de prix, dans le but d'en augmenter les ventes ou de promouvoir l'image d'un annonceur.• L'ensemble ne doit pas contenir plus du tiers de la surface totale en publicités et en blancs intégrés au texte (à remplir par le lecteur).

PROCÉDURE EN CAE pour la vente de livres auto-édités

1/ Remplir le **Formulaire pour taux réduits de TVA** disponible dans la Bibliothèque de la Serre et l'envoyer à stephan@grainesdesol.fr pour vérification du bon taux de TVA.

La validation de cette demande vous ouvre un code article spécialisé dans LOUTY.

2/ Préparer votre facture dans **LOUTY**

Choisir le code article « LIVRES » En objet : *vente d'un ou de livres*

En description, décrire précisément l'œuvre :

- _ **Nature de l'œuvre**, ex. Roman, Catalogue d'art, BD...
- _ **Titre du livre**
- _ **Auteur**
- _ **Date de dépôt légal**
- _ **Numéro ISBN**



PROCÉDURE EN CAE pour toute transaction liée à la fabrication du livre

1/ Remplir le **Formulaire pour taux réduits de TVA** disponible dans la Bibliothèque de la Serre et l'envoyer à stephan@grainesdesol.fr pour vérification du bon taux de TVA.

La validation de cette demande vous ouvre un code article spécialisé dans LOUTY.

2/ Préparer votre facture dans **LOUTY**

Choisir le code article « FABRICATION LIVRES »

En objet : *correction/reliure/impression/dorure d'un ou de livres*

En description, décrire précisément l'œuvre :

_ **Nature de l'œuvre**, ex. Roman, Catalogue d'art, BD...

_ **Titre du livre**

_ **Auteur**

